

ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS**RÉSOLUTION 2009-13-AG-R-144*****Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières***

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion (2009-13-AG) tenue à l'Université le 26 août 2009.

VU les articles 4 et 7 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 192 du règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs et la recherche* concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des titres de docteur honoris causa;

VU la résolution 2001-7-AG-R-53 de l'Assemblée des gouverneurs, en date du 23 mai 2001, adoptant la Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU l'article 2 de la Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU la résolution 2009-6-CEX-R-32 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 17 juin 2009, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Monsieur Gilles Boulet;

VU la résolution 2009-CX557-01-R3277 du Comité exécutif de l'Université du Québec à Trois-Rivières, en date du 27 juillet 2009, à l'effet de recommander à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Monsieur Gilles Boulet;

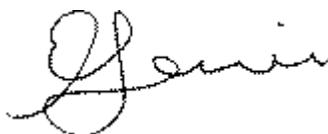
Sur la proposition de M. Ghislain Bourque,
appuyée par M. Yves Beauchamp,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Monsieur Gilles Boulet, recteur-fondateur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à titre posthume pour : 1) l'impact exceptionnel de ses réalisations en éducation; 2) la valeur exemplaire de son cheminement professionnel; 3) sa contribution remarquable au progrès de la société québécoise; 4) la notoriété de ses réalisations, particulièrement sa contribution significative à la naissance de l'Université du Québec à Trois-Rivières et à sa propulsion dans l'univers universitaire.

ADOPTÉE

La secrétaire d'assemblée,



Élise Lacoursière